

REVUE DE PRESSE « déchets »

Mars 2021

”Reproductions effectuées par « Organom » avec l’autorisation du Centre Français d’exploitation du droit de Copie (CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS). Le document reproduit est une œuvre protégée et ne peut à nouveau être reproduit sans l’autorisation préalable du CFC.”



SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

SOMMAIRE

Actualités nationales :

« La vente de Dalkia Wastenergy dans la dernière ligne droite » (page 2)
Déchets Infos - 3 mars 2021

« Le chiffre du 4 mars 2021 » (page 3)
Actu-environnement.com - 4 mars 2021

« L'Ademe dévoile le contenu des poubelles des Français » (page 4)
Actu-environnement.com - 19 mars 2021

Territoire d'Organom :

« Ils inventent Opopop, l'emballage consignés et réutilisable » (page 6)
Le Progrès - 3 mars 2021

« Un habitant met en place des récupérateurs de masques » (page 7)
La Voix de l'Ain - 5 mars 2021

« Zéro déchet ou presque : les recettes de la boulangerie Tatup » (page 8)
Le Progrès - 7 mars 2021

« Des élèves de l'école des Vennes ont travaillé sur la thématique du gaspillage alimentaire » (page 9)
Le Progrès - 13 mars 2021

« La déchèterie du Moulin s'élargit au recyclage des fenêtres » (page 9)
Le Progrès - 18 mars 2021

« Ordures ménagères : comment ça marche ? » (page 10)
Le Progrès - 30 mars 2021

3 mars 2021



La vente de Dalkia Wastenergy dans la dernière ligne droite

Les offres fermes des quatre candidats à l'achat de Dalkia Wastenergy (ex-Tiru) devaient être remises au plus tard le 26 février. Le candidat qui sera sélectionné entrera en négociations exclusives à compter de la mi-mars. La question du statut des personnels inquiète le Sycptom.

Pendant que Veolia et Suez continuent de s'affronter dans le cadre de l'offre publique d'achat (OPA) du premier sur le second (voir notamment [Déchets Infos n° 191](#)), les grandes opérations de vente et d'achat d'opérateurs se poursuivent.

Fin janvier, le groupe Paprec, qui détient notamment Coved, a indiqué être entré en négociations exclusives pour le rachat de la branche exploitation et maintenance de CNIM, laquelle exploite des incinérateurs et des centres de tri. La branche construction resterait dans le groupe CNIM (voir [le communiqué](#)). Début janvier, c'était Derichebourg qui annonçait être entré en négociations exclusives pour le rachat du groupe GDE (Guy Dauphin Environnement), spécialisé dans le traitement des métaux ferreux et non ferreux. Selon un proche du dossier, le CSE (comité social et économique) de GDE a voté le 12 février en

faveur du projet de vente à Derichebourg.

Du côté de Dalkia Wastenergy (ex-Tiru), la branche déchets de Dalkia, elle-même filiale d'EDF, quatre candidats à l'achat ont été admis dans la « data room » (une pièce, réelle ou « électronique », dans laquelle les candidats à l'achat peuvent consulter les données économiques des entités en vente). Il s'agit, selon nos informations, de :

- Paprec, également détenteur de Coved depuis 2017 ;
- Altawest, un groupe industriel qui détient notamment les sociétés Leroux & Lotz (chaudières à biomasse) et Jeumont (turbines) ;
- Idex Environnement, naguère détenu par le fonds Cube mais aujourd'hui propriété du fonds Antin (qui avait été intéressé par le rachat de Suez, avant l'OPA de Veolia) ; Idex est déjà exploitant en France de certaines installations de méthanisation (Amiens ; Le Robert, en

Martinique) ou d'incinération (Toulon, en association avec Pizzorno Environnement) ;

- le fonds Cube, basé au Luxembourg, qui détient notamment des parts dans Newlincs, société propriétaire de l'usine d'incinération de Grimsby, au Royaume-Uni. Les candidats avaient, toujours selon nos sources, jusqu'au 26 février (vendredi dernier) pour déposer leur offre ferme. Le candidat dont l'offre sera jugée la plus intéressante devrait ensuite entrer en négociations exclusives à compter du 15 mars pour parachever la vente.

Selon plusieurs sources, c'est la société australienne Macquarie Group qui est chargée d'assister EDF dans cette opération. Une source indiquait par ailleurs en fin de semaine dernière que le fonds Cube se serait retiré de la compétition en cours de route, mais nous n'avons pas réussi à nous le faire confirmer. ●

[...]

● Vers une scission du groupe ?

Selon une source, il n'est pas exclu que DWE soit scindé en deux à l'occasion de la vente, avec d'un côté la branche exploitation (qui pourrait échoir notamment à Paprec) et de l'autre la branche construction (qui pourrait tomber dans l'escarcelle d'Altawest ou d'Idex). Mais rien ne serait encore décidé.

Côté exploitation, DWE a perdu ces dernières années plusieurs gros contrats, notamment l'incinérateur de Strasbourg (gagné par le groupe Sécché) et celui d'Issy-les-Moulineaux, Isséane (gagné par Urbaser Environnement). Il a aussi perdu le contrat d'exploitation et de reconstruction de l'usine d'Ivry-sur-Seine (jusqu'alors plus gros incinérateur d'Europe), remporté par un

groupement dirigé par Suez. Il lui reste notamment l'exploitation de l'incinérateur de Saint-Ouen, dont la capacité administrative est de 650 000 tonnes/an et qui incinère, selon le Syctom, environ 540 000 t/an, ce qui en fait un des plus gros d'Europe. Mais ce contrat arrive à échéance en 2023 et sera donc remis en jeu, sans garantie de victoire pour celui qui achètera DWE.

Four oscillant

Les autres contrats d'incinération sont de moindre importance (Calce, près de Perpignan, Douchy-les-Mines, dans le Nord, Gien dans le Loiret...). DWE détient aussi plusieurs contrats d'exploitation de tri

mécano-biologique (TMB), avec ou sans méthanisation.

Côté construction, DWE détient le procédé de four oscillant Cyclergie, qui peut être utilisé pour la combustion d'ordures ménagères résiduelles (OMR) mais aussi pour celle de combustibles solides de récupération (CSR), une filière que certains disent prometteuse, même si elle semble peiner quelque peu à décoller en France. DWE dispose aussi d'une licence sur le procédé de méthanisation Dranco, avec digesteur vertical, mis au point par la société belge OWS et utilisé notamment à Viriat/Bourg-en-Bresse (syndicat Organom), dans l'Ain, et à Chagny, en Saône-et-Loire (syndicat SMET71). ●

[...]



4 mars 2021

17%

C'est la part de nourriture gaspillée à l'échelle mondiale, selon les Nations unies. En 2019, 931 millions de tonnes de denrées alimentaires vendues aux ménages, aux détaillants, aux restaurants et aux autres services de restauration ont fini à la poubelle. Et ce gâchis ne se limite pas aux pays développés, révèle l'étude, c'est un problème mondial. La majeure partie de ce gaspillage provient des ménages, qui jettent 11 % de la nourriture totale disponible. Soit 74 kg par ménage...

19 mars 2021

L'Ademe détaille le contenu des poubelles des Français

L'Ademe publie les résultats de sa troisième campagne de caractérisation des déchets ménagers. Si le tri progresse, l'analyse des poubelles grises et des bennes tout-venant des déchèteries montre d'importants axes d'amélioration.

Ce vendredi 19 mars, l'Agence de la transition écologique (Ademe) publie les [résultats](#) de la troisième campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (Modecom). L'étude ne montre pas de modification fondamentale de la composition des ordures ménagères résiduelles (OMR). En effet, « *les parts de déchets putrescibles, de papier et de verre dans les OMR continuent de diminuer au profit, mécaniquement, des textiles sanitaires et des plastiques* », explique l'agence, précisant que « *l'"explosion" des textiles sanitaires a principalement eu lieu entre les deux premières campagnes* ».

Pour rappel, Modecom est une grande campagne de caractérisation de la composition des déchets collectés par le service public en métropole. La troisième édition, lancée en 2017, fait suite à celles de 1993 et 2007. L'aspect le plus important de l'étude Modecom est l'évolution du contenu des poubelles des Français, ainsi que le potentiel de valorisation des déchets composant les OMR. À noter que l'étude n'a « *pas mis en évidence d'impacts significatifs de la zone géographique ni de la typologie d'habitat sur la composition des OMR* ».

Déchets putrescibles, plastiques et textiles sanitaires

Des OMR vers le bac vert et les déchèteries La collecte de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant est en baisse de 2 % entre 2007 et 2017. Cette réduction s'accompagne d'évolutions contrastées des différents bacs de collecte. Les OMR baissent de 19,6 % sur la période, au profit d'un transfert vers le bac vert (hausse de la collecte de 14,7 %) et les déchèteries (progression de 23 %).

L'Ademe note qu'en 2017, la collecte des ordures ménagères et assimilées s'élève à 335 kg/hab/an, réparties entre 254 kg/hab/an d'OMR, 80 kg/hab/an de collecte séparée de verre, emballages et papiers graphiques, et 19 kg/hab/an de collecte séparée des biodéchets.

La principale évolution constatée par l'Ademe est la poursuite du transfert des déchets valorisables des OMR, vers les collectes sélectives. De 2007 à 2017, la quantité de déchets putrescibles dans les OMR a fortement diminué de 34 %, tout comme les quantités de papiers, de verre, de déchets incombustibles variés et de déchets dangereux (qui diminuent toutes de plus de 30 %). Les autres catégories se maintiennent globalement.

En 2017, les OMR sont composées de trois fractions principales : les déchets putrescibles (près de 33 %, soit 83 kg par habitant et par an (kg/hab/an)) ; les plastiques (près de 15 %, soit 37 kg/hab/an) ; les textiles sanitaires (près de 14 %, soit 35 kg/hab/an). Suivent le papier (près de 9 %, soit 22 kg/hab/an), le carton (plus de 6 %, soit 16 kg/hab/an) et le verre (plus de 5 %, soit plus de 13 kg/hab/an). Enfin, les métaux, textiles, composites, déchets dangereux et autres déchets non classés représentent les 18 % restants (de 1 à 4 % chacun).

Cette évolution montre l'effet « *indéniable* » des collectes sélectives, estime l'Ademe. En 2017, l'étude estime que le taux de captage moyen atteint, a minima, 69 % pour le verre, 64 % pour les journaux, revues et magazines, 62 % pour les imprimés publicitaires, 54 % pour les cartons ondulés, 32 % pour les cartons plats,

52 % pour les bouteilles et flacons en polyéthylène téréphtalate (PET) et 47 % pour ceux en polyoléfinés (PE).

Un important gisement valorisable

Pour autant, *« la campagne montre qu'il y a encore des efforts à faire pour capter le gisement potentiel »*. Ainsi, 40 % du contenu des poubelles grises relèvent des filières de responsabilité élargie du producteur (REP) existantes en 2017. Environ 6,5 millions de tonnes pourraient être collectées par les différents dispositifs mis en place par les éco-organismes... L'Ademe signale notamment que *« l'extension des consignes de tri pour les emballages et papiers induirait 1,6 million de tonnes supplémentaires dans les centres de tri »*. Dans le même esprit, *« la valorisation organique pourrait concerner 38 % des OMR, soit plus de 6 millions de tonnes »*. Au total, 80 % de la poubelle grise pourraient être valorisés, ce qui représente 13 millions de tonnes de déchets.

Un constat similaire est dressé pour les déchets collectés en déchèterie. L'étude montre que 28 % des déchets collectés dans la benne de tout-venant relèvent normalement d'une filière REP, soit plus de 900 000 tonnes. C'est tout d'abord le cas des déchets de mobilier qui représentent 10,7 % du tout-venant, soit un gisement estimé à 351 000 tonnes. Ce taux moyen diffère toutefois selon que la déchèterie dispose d'une benne dédiée aux déchets d'éléments d'ameublement (DEA) (il tombe alors à 6 %) ou pas (il s'élève alors à 17 %). Suivent les emballages et papiers-cartons (10,8 % du tout-venant, soit 353 000 tonnes), les textiles et chaussures (4 % de la benne, soit 137 000 tonnes) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) (1 % du flux, soit 33 000 tonnes).

En outre, au-delà de ce « flux REP », 40 % des déchets de la benne tout-venant (soit 1,3 million de tonnes) sont en plastique, bois non transformé, ou encore métal, et peuvent donc faire l'objet d'une valorisation matière. Si l'on ajoute les sous-catégories valorisables énergétiquement, *« c'est au final presque 86 % du flux tout-venant qui pourrait être détourné du stockage, correspondant à un gisement total de plus de 2,8 millions de tonnes »*.

Philippe Collet, journaliste
Rédacteur spécialisé

3 mars 2021

SAINT-SORLIN-EN-BUGEY

Ils inventent Opopop, l'emballage consigné et réutilisable

Charlotte Darmet a co-créé cette start-up installée à Saint-Sorlin-en-Bugey avec Antonin Gréle-Rouveyre. Elle a répondu aux questions du Progrès.

« **A**ujourd'hui, 20 % des colis du e-commerce sont en plastique souvent non recyclés, d'une durée de trois jours, du début à sa fin de vie dans une poubelle, explique Charlotte Darmet. La question est : comment faire pour économiser ces millions d'emballages perdus ? Pour cela, nous avons créé un colis réutilisable. Mais, surtout, pour que le client renvoie cet emballage, il est consigné, et cette consigne est choisie au moment de la commande et libérée au retour de l'emballage sous quinze jours. Choix du colis réutilisable, et par conséquent de la consigne, c'est le premier OP. Puis, pour faire simple, le colis est déposé dans une boîte jaune de la Poste, c'est le deuxième OP. Et, enfin, l'équipe réceptionne le colis et le prépare pour son prochain cycle d'envoi, c'est le dernier OP. »

Ainsi, obtient-on Opopop, idée lumineuse née dans l'esprit de Charlotte, cheffe de produit et acheteuse packaging dans une start-up de e-commerce, et Antonin, tous les deux issus de l'école de commerce EM Lyon.

Une création soutenue par IPAC, Initiative Plaine de l'Ain
L'IPAC, de par sa mission de soutien aux créateurs d'entre-



Charlotte Darmet co-créatrice de Opopop, accompagnée de Bernard Gloriot, président IPAC, et Caroline Lecacheux, directrice. Charlotte a obtenu un prêt d'honneur 0 % de 75 000 € pour son initiative entrepreneuriale répondant aux critères de choix de l'IPAC, innovation, territoire, environnement.

Photo Progrès/Pascal DUCROS

« Les e-commerçants sont friands de nouvelles solutions pour réduire leur empreinte déchets »

Charlotte Darmet dresse la liste des sociétés partenaires qui donnent à leurs clients le choix de l'emballage consigné Opopop : Les Jupons de Louison, vestiaire féminin 100 % français/Laines Paysannes, marque écoresponsable/Second Sew, marque de mode éthique de vêtements bébés et enfants/The Trust Society, produits du quotidien en alternatives durables fabriqués en France/La Swape, dressing composé de vêtements vintage et seconde main/Alternative Shop, e-shop responsable/Jiji Ecoboutique, shop d'objets zéro déchet 100 % tissus upcyclés/Maison Delesterel, tenues chics et cosy, dessinées, créées et fabriquées à Paris/Em-

preintes d'Avenir, produits zéro déchet 100 % fabriqués en France, 100 % solidaires. Cette liste devrait s'allonger dans l'avenir avec l'arrivée des poids lourds du e-commerce. En effet, ceux-ci auront l'obligation de n'utiliser que des emballages zéro déchet à l'horizon 2035. Mais, d'ores et déjà, ces sociétés réfléchissent aux alternatives futures, sous la pression des consommateurs, alternatives dont Opopop fera certainement partie. « Avec la sensibilisation croissante à l'impact de nos déchets, et le développement du e-commerce, les e-commerçants sont très friands de nouvelles solutions pour réduire leur empreinte déchets. Opopop, vraie solution d'avenir, prometteuse, semble bien répondre à cette attente », précise la créatrice, Charlotte Darmet.

prise, aide ces derniers en leur accordant un financement sous forme de prêts d'honneur sans intérêt. « Notre organisme, associatif, créé par quatre communautés de communes de l'Ain, s'engage à aider des créateurs aux projets d'une valeur reconnue par notre comité, en termes d'organisation, d'innovation, d'intérêt territorial et environnemental », explique Bernard Gloriot, ancien maire de Balan, président de l'IPAC. Avec un prêt d'honneur à 0 % et sans garantie personnelle exigée, la plateforme IPAC aide ainsi ces néo-entrepreneurs à renforcer leurs fonds propres afin d'obtenir un financement bancaire complémentaire.

« Mais pour l'IPAC, accompagnement et parrainage sont les clés de la réussite. Initiative Plaine de l'Ain Côtière suit, des premiers pas jusqu'au remboursement du prêt, avec un accompagnement effectif, et l'accès aux réseaux d'entrepreneurs de l'association », précise Bernard Gloriot. Et pour 2020, les prix « Innovation Start-Up », « Local » et « Environnemental » ont été accordés à Opopop, pour un prêt d'honneur d'un montant de 75 000 euros. « Cette société créée par Charlotte Darmet, de Saint-Sorlin, sera localisée dans l'Ain. C'est donc une initiative locale, innovante et soucieuse de l'environnement que nous soutenons totalement », précise Caroline Lecacheux, directrice IPAC.

**De notre correspondant
Pascal DUCROS**

Un habitant met en place des récupérateurs de masques

Quatre récupérateurs-poubelles « spécial masques chirurgicaux » sont en place.

VAL-REVERMONT

À l'initiative d'un habitant de Treffort-Val-Revermont trouvant très désagréable de voir traîner des masques chirurgicaux usagés un peu partout sur la place du Champ de Foire, ou dans les ruelles d'égouts, ce dernier a proposé à la commune de mettre en place des récupérateurs de ces masques usagés. Ainsi notre habitant bienveillant a eu l'idée d'utiliser des poubelles normales qu'il a lui-même sécurisées afin que nul n'y mette n'importe quoi. Pour l'instant, quatre récupérateurs-poubelles « spécial masques chirurgicaux » sont en place, soit un à Treffort vers la bascule place du Champ de Foire, un à Cuisiat, un à Pressiat, et un à Montmerle.

MASQUES RECYCLÉES À OYONNAX

Régulièrement, cet habitant de Treffort va récupérer dans chaque poubelle ces masques usagés et, tout en respectant scrupuleusement les règles sanitaires, les expédie par transporteur ou l'intermédiaire de la commune dans des colis spécifiques avec mise en quarantaine avant le départ (dans une poubelle spécifique pour la mise en quarantaine) jusqu'à Oyonnax. Là, l'association TEHP va s'occuper du traitement de ces masques en dissociant les élastiques de la partie centrale, envoyant les élastiques d'un côté pour être broyés et recyclés en plastique, et la partie centrale du masque dans une autre entreprise qui les recycle sous forme de tissus (en principe pour faire des tee-shirts).



Poubelle récupératrice de masques chirurgicaux usagés uniquement. Photo : DR

INITIATIVE LOCALE

Il s'agit d'une initiative purement locale dans le but de recycler uniquement les masques chirurgicaux. Il faut que chacun fasse la démarche d'apporter dans la poubelle réservée à cet effet les masques chirurgicaux usagés plutôt que de les mettre dans sa propre poubelle ou de les laisser traîner au sol. Cette opération a un coût bien sûr, et il faut compter 15 € pour 1000 masques traités. Une action qui montre que la commune est résolument encline à l'écoresponsabilité.

7 mars 2021

AMBÈRTEU-EN-BUGEY

Zéro déchet ou presque : les recettes de la boulangerie *Tatup*

En trois ans, la boulangerie fondée par Delphine et Nirvân Sandner a démontré qu'une réduction maximale des déchets est possible avec le réemploi et la valorisation poussée des matières. Pour une tonne de production, le ratio de déchets est tombé à 0,5 %.

À quoi sert de créer une boulangerie bio si la démarche environnementale s'arrête à la porte du four ? Quand ils ont fondé *Tatup* fin 2017, Delphine et Nirvân Sandner portaient un idéal : travailler avec des fournisseurs locaux, ne pas gaspiller les ressources et valoriser le maximum de déchets.

« C'est d'abord une passion de la panification et de la vente en boulangerie, chez nous elle est poussée à l'extrême jusque dans les recoins du zéro déchet. C'est un écosystème, » dit Nirvân.

En fin de semaine, le sac de déchets sur la balance pèse autour de 5 kg « 5,2 kg pour la semaine du 8 au 13 février par exemple, sachant qu'on produit entre 1 et 1,3 t par semaine de pains et autres, » précise Nirvân. Le ratio atteint 0,52 % de déchets par tonne. Qu'y a-t-il dans le sac ? La poussière du sol et certains contenants en plastique souple.

Pour éviter la poubelle, tout a été considéré : ce qui résulte de la production boulangère, ce qui dépend des fournisseurs et des clients, les emballages mais pas seulement.

« On a découvert les entrants et les sortants de la production et on a résolu les problèmes au fur et à mesure, » expose Nirvân. Ainsi, la cuisson au feu de bois génère 7 à 10 kg de cendres par semaine.

« Une partie sert à faire des émaux chez notre potier, Jean-Luc Froment, à Saint-Rambert. On en donne une partie aux clients pour amender les jardins. On en donne à notre fournisseur de bois local qui l'utilise au sol pour certains arbres. »

Chaque semaine, 10 kg de résidus de fruits et légumes, utilisés pour le snacking et les tartes, alimentent un compost. Quant au surplus du levain, non compostable, il se transforme en crackers apéritifs.

Du pain de campagne pour produire de la bière

Les invendus de pain sont devenus rares - sauf durant le confinement. « La plupart du temps, à 2 kg près, on va être bon, assure le boulanger. Quand on veut augmenter notre production, on surproduit le pain de campagne. S'il en reste, on le propose en pain de

la veille à - 20 % ou l'on fait des biscottes. S'il reste des biscottes, on les donne à la brasserie L'étincelle au Poizat. Il faut 60 kg de biscottes pour un brassin et cela nous prend des mois pour les avoir. Cela permet de produire 500 l de bière que l'on vend ici. Les prochaines fois, ce sera dans des bouteilles consignées. »

Les boissons sont déjà vendues en canettes de verre consignées. La boulangerie a incité les clients à apporter leur sac réutilisable via une carte fidélité. Au 36e passage, *Tatup* paye la plantation d'un arbre avec France nature environnement. « On est passé de 80 % à 15 % des clients qui demandent un sac papier - recyclé et recyclable ».

La démarche implique toute l'équipe, apprentis compris. Le zéro déchet pèse un peu sur la balance économique alors que la petite entreprise encaisse, effet de la crise, une perte de 14 % du chiffre d'affaires sur les huit derniers mois. « Tout cela demande plus de temps, d'espace et d'organisation, plus d'explications à la vente, résume Nirvân.

Cela impacte le bénéfice, oui. On n'est pas rentable comme une boulangerie pourrait l'être. C'est un choix. »

Fabienne PYTHON



Une partie de l'équipe de la boulangerie bio *Tatup* autour du responsable Nirvân Sandner. Photo Progrès/Fabienne PYTHON

Fini le plastique avec les sacs de farine

Autant que possible, Nirvân bannit les emballages et les films plastiques. Mais un jour, les sacs de farine de 25 kg, des sacs en papier, se sont retrouvés garnis d'une partie plastique. « Moulin Marion a changé d'ensacheuse et il y avait des buses en plastique souple incluses dans les sacs pour faire entrer la farine, relate Nirvân. J'ai appelé Julien-Boris, le directeur pour lui dire : Quand même tu es dans le bio, tu n'as pas l'impression qu'il y a un problème ? » Le plastique était là pour une question sanitaire. Pendant des mois, Nirvân a stocké ces plastiques et les a renvoyés au patron meunier. Le directeur de Moulin Marion a démarché le fournisseur de sacs qui a trouvé comment remplacer le plastique par la cellulose de maïs. « C'est une action dont je suis super-content, dit Nirvân. On doit être 200 ou 300 boulangers à être livrés par Moulin Marion et il a suffi d'un boulanger pour faire bouger les choses. Ce qui est important, c'est la démarche de Julien-Boris qui ne m'a pas ri au nez. Quand je n'étais pas chef d'entreprise, on me rigolait au nez très souvent sur les principes écologiques. »

EN BREF

BOURG-EN-BRESSE
Des élèves de l'école des Vennes ont travaillé sur la thématique du gaspillage alimentaire

Lors de la dernière rentrée scolaire, le Syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers (Organom), implanté sur le site de la Tienne à Viriat, a lancé un concours auprès des écoles élémentaires du département, avec comme sujet la réalisation d'une affiche sur le gaspillage alimentaire. Jeudi 11 mars après-midi, Sébastien Mar-

ques, chargé de communication, s'est rendu à l'école des Vennes afin de rencontrer les élèves de CM1 et CM2 qui avaient participé à ce challenge.

« C'est la 3^e année que ce concours est mis en place par Organom, indiquait l'intervenant. Pour cette édition, 15 classes représentant 10 écoles ont participé. Tous ces enfants ont réalisé une affiche qui sera publiée sur le site d'Organom ». La visite du site n'ayant pas pu se faire en raison de la crise sanitaire, ce sont plusieurs vidéos qui ont été projetées afin de présenter le site, expliquer



La classe qui a participé au challenge Organom. Photo Progrès/Robert MAS

ce que deviennent les déchets, mais aussi détailler les bonnes manières pour bien trier. A l'issue de cet exposé pour lequel les enfants ont

posé de nombreuses questions, Sébastien Marques a remis des petits cadeaux aux participants en leur rappelant qu'il était important de bien trier chez soi.

LA BOISSE

La déchèterie du Moulin s'élargit au recyclage des fenêtres

Le 18 mars, la journée mondiale du recyclage, c'est aussi pour la déchèterie communautaire du Moulin. Agrandie et rénovée il y a cinq ans, elle s'ouvre aujourd'hui au recyclage des vieilles fenêtres. Une étape de plus dans la démarche de réduction des déchets de la comcom.

Inciter au tri et à la réduction des déchets. C'est l'objectif que la communauté de communes de la Côteière (3CM) s'est fixé en agrandissant sa déchèterie, située à La Boisse, il y a cinq ans. Aujourd'hui, elle se structure en plusieurs bennes : appareils électriques, mobilier usagé, emballages, papiers, etc. Et permet ainsi d'augmenter la part de déchets recyclés. Un nouvel espace vient d'ouvrir et sera dédié au recyclage des fenêtres. Jusqu'ici vouées au centre d'enfouissement, à Viriat.

Des fenêtres triées ou récupérées par ceux qui le souhaitent

Désormais, les usagers pourront déposer leurs vieilles fenêtres, qu'elles soient en bois, en PVC ou en aluminium, sur des chevalets mis à disposition à l'entrée de la déchèterie. « Jusqu'à présent, les fenêtres



Cyril Meunier, chef du pôle déchets à la Communauté de communes de la Côteière à Montluel (3CM) et Jean-Philippe Favrot, l'élu de la 3CM en charge des déchets. Photo Progrès/Amandine EYMES

se retrouvaient dans la benne des « non recyclés ». L'objectif est de réduire les déchets dans cette benne », commente Cyril Meunier, chef du pôle déchets à la 3CM. En effet, si le matériau autour de la fenêtre se recycle facilement, la difficulté se pose pour le verre. Dorénavant, les fenêtres seront envoyées à Vénissieux (Rhône) afin d'être démantelées. Chacun des matériaux sera dirigé vers les filières de recyclage

adaptées. Le verre poursuivra sa route vers l'usine Float Glass de Saint-Gobain, à Salaise-sur-Sanne (Isère). Le verre recyclé servira à la fabrication du verre plat pour le bâtiment.

« Les usagers peuvent déposer mais aussi récupérer les fenêtres, poursuit Cyril Meunier. Cela peut intéresser notamment les jardiniers, pour construire un châssis par exemple. » Le but ? « Détour-

ner 30 tonnes de fenêtres par an de l'enfouissement », projette Jean-Philippe Favrot, l'élu de la 3CM en charge des déchets. Seules trois déchèteries proposent cette filière dans l'Ain.

Deux nouvelles zones pour le réemploi

Au cours des dernières années, la comcom a mis en place de nouvelles bennes et a créé deux aires de réemploi : « la Donnerie » et le « Préau des matériaux ». Elles permettent d'offrir une seconde vie aux vieux objets ou matériaux laissés par les usagers. « En général, quand quelque chose est déposé, en 24 heures c'est parti », se réjouit le chef du pôle déchets. Du séparateur de voie, au vieux lavabo ou au tricycle pour enfant, les dépôts sont multiples. Les objets qui ne trouvent pas preneurs sont récupérés par l'association « la Recycle de Sols'tisse », située à deux pas, une fois par semaine. « On veut vraiment développer chez les usagers le réflexe de penser à donner avant de jeter », conclut Jean-Philippe Favrot. La communauté de communes semble être toujours à l'affût de solution de recyclage.

Amandine EYMES

REPÈRES

■ 7300 : En 2020, la déchèterie du Moulin a récupéré 7300 tonnes; c'est le même tonnage qu'en 2019.

■ 50 : La réduction des tonnages d'encombrants répond à un objectif : contribuer à l'atteinte de l'objectif national de réduction de l'enfouissement des déchets, de - 50 % d'ici à 2025, fixé par la loi de transition énergétique pour une croissance verte (loi LTECV).

■ 37 : L'enfouissement des déchets est particulièrement coûteux pour la collectivité en raison notamment de la Taxe générale sur les activités polluantes. Cette taxe, versée à l'État par Organom (syndicat intercommunal de traitement et de valorisation des déchets dans l'Ain) s'applique aux déchets non valorisés. De 25 € par tonne en 2020, son montant a été fixé à 37 € par tonne en 2021 et devrait atteindre 65 € par tonne en 2025.

■ 30 : Avec le recyclage des fenêtres, la 3CM ambitionne de détourner environ 30 tonnes de fenêtres par an de l'enfouissement.

AIN

Ordures ménagères : comment ça marche ?

Si le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé en 2019 un plan national de gestion des déchets pour les grandes orientations, la gestion revient aux Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Comment font les 14 communautés de communes de l'Ain ?

■ En régie ou en direct

Toutes les communautés de communes de l'Ain font appel à un service externalisé pour gérer la collecte des ordures et/ou les déchèteries. La Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse (CA3B) assure d'elle-même la collecte dans certaines communes et la Communauté de communes de la Côtière à Montluel (3CM) l'effectue dans toutes ses communes. Certaines autres gèrent le « haut de quai » en déchèteries avec des agents propres comme la Communauté de commune Rives de l'Ain, pays du Cerdon. Mais la plupart des EPCI externalisent l'ensemble de la prestation. Celles de Val de Saône Centre et de la Veyle ont même assemblé leurs forces pour créer un syndicat mixte (lire par ailleurs).

■ Taxe contre redevance

« La mise en place de la tarification incitative est freinée par la crainte que cela n'entraîne des dépôts sauvages, le coût des équipements, l'acceptabilité par les usagers, l'hétérogéné-



Une collecte des déchets à l'aide d'un camion-grue à Bourg-en-Bresse. Illustration Progrès/Laurent THÉVENOT

ité des valeurs locatives sur le territoire, et l'impact potentiel pour des installations de traitement des déchets en termes de volume entrant », écrit le ministère de l'Écologie. Des dépôts sauvages fleurissent régulièrement dans le département. Ce qui n'empêche pas certaines communautés de communes comme celles du Val de Saône centre et de la Veyle de choisir cette redevance. Mais la très grande majorité des EPCI conserve la plus « classique » TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères).

Avec son taux de TEOM fixé à 7,65 % en 2020, la 3CM chiffre le coût aidé par habitants

en moyenne à 74,90 €. Le montant total de la TEOM dépend forcément du nombre d'habitants.

Avec ses 23 300 habitants, la CCMP récolte 2,524 millions d'euros quand les 132 400 habitants de la CA3B paient 13,7 millions d'euros de contribution annuelle.

■ Porte-à-porte ou points d'apport volontaire

Plusieurs zones existent parfois même dans une même com-com, à l'instar des Rives de l'Ain, pays du Cerdon où le porte-à-porte est fixé à 10,65 % quand la collecte en points d'apport est à 7,06 %. Idem

dans la CC Dombes Saône vallée où le porte-à-porte concerne les 20 communes pour les ordures ménagères mais où les emballages légers sont en apport volontaire pour 14 communes.

■ Des déchets valorisés

« 50 % des déchets sont valorisés en compost ou en électricité et 50 % sont enfouis grâce à l'usine Ovade », précise la 3CM. À Bugy Sud, on n'enfouit pratiquement plus, toutes les ordures ménagères étant incinérées. « Les emballages sont tous recyclés, le taux de refus du tri est de 24 % », écrit l'instance.

QUESTIONS À

Paul Ferré, maire-adjoint à Thoissey et président du Syndicat mixte des ordures ménagères

« Les habitants jouent le jeu à Thoissey »

Pourquoi le Smidom (Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères) choisit la redevance incitative ? Paul Ferré, président : « C'est le meilleur moyen de sensibiliser les habitants. On leur remplace une facture semestrielle, celle de la TEOM, à laquelle on ne prête pas attention, par une redevance au volume. D'ailleurs, depuis 2014, les habitants ont considérablement réduit leurs déchets, passant en moyenne de 150 kg par habitant par an à 104. Parce que dans le même temps, nous avons insisté sur l'importance d'un composteur : l'humide qui peut retourner en terreaux, dans le jardin. Et sur la collecte d'emballage dans les points d'apport volontaire qui a augmenté de 80 % en six ans. »

Quel est le coût par habitant ?

« Le coût moyen par habitant est à 73 € hors taxe, contre 83 € pour les collectivités semblables selon les chiffres de l'Ademe. Parce que les 44 000 habitants du territoire jouent le jeu et qu'on essaie de gérer au mieux. La redevance incitative nous rapporte 2,9 millions d'euros par an et nous obtenons 650 000 euros de subventions des producteurs de déchets et de rachat de matériaux par les entreprises. »

Comment se déroule la collecte ?

« Nous avons 13 communes en collecte hebdomadaire et 18 toutes les deux semaines. Ce qui est plus facile sur notre territoire à dominance rurale, sans trop de structures collectives ou logements sociaux. C'est plus facile



Paul Ferré. Photo Progrès/Christine AUBOUIN

pour contrôler les bacs. Et puis ceux qui nous ont communiqué leur numéro, on leur envoie un message automatique pour leur prévenir de la collecte. C'est plus simple qu'un calendrier. »

V. S.